

PROCES VERBAL

De l'installation du Conseil Municipal et de l'élection du Maire et des Adjoint

L'an deux mille vingt

Le vingt-trois mai à 14 heures 30

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en suite de convocation en date du 18 mai 2020.

Etaient présents :

Installation des conseillers municipaux

Madame PIRET Raymonde, (en application de l'article L .2122-17 du CGCT) donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 15 mars dernier.

Mme ANDRIEU Marie	287 voix
Mme. BAUDE Marie	286 voix
Mr BAYARD Stéphane	279 voix
Mme. CARON Isabelle	291 voix
Mme. DAUSQUES Sandrine	279 voix
Mme. DENEUCQUE Emilie	290 voix
M. DENEUVILLE Mathieu	285 voix
M. LAMARE Philippe	265 voix
M. LEFEBVRE Stéphane	287 voix
M. LEFRANCOIS Sébastien	285 voix
Mme MARSOT JESSICA	286 voix
Mr PESANT JOHAN	285 voix
Mme PIRET Raymonde	278 voix
M. POURCHEL Laurent	277 voix
M. VASSEUR Pascal	284 voix

Sont élus.

Monsieur Laurent POURCHEL, Maire, déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 15 mars 2020.

Conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

La présidence du Conseil Municipal est donnée à la doyenne de l'assemblée, à savoir Madame PIRET Raymonde, en vue de procéder à l'élection du Maire.

Madame PIRET Raymonde prend la présidence de la séance ainsi que la parole.

Madame PIRET Raymonde propose de désigner Madame CARON Isabelle.

Madame CARON Isabelle est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Mme Marie ANDRIEU, présente
Mme Céline Baude, présente
Mr Stéphane BAYARD, présent
Mme Isabelle CARON, présente
Mme Sandrine DAUSQUES, présente
Mme Emilie DENEQUE, présente
Mr. Mathieu DENEUVILLE, présent
M. Philippe LAMARE, présent
Mr. Stéphane LEFEBVRE, présent
M. Sébastien LEFRANCOIS, présent
Mme. Jessica MARSOT, présente
Mr JOHAN PESANT, présent
Mme Raymonde PIRET, présente
M. Laurent POURCHEL, présent
M. Pascal VASSEUR, présent

Madame Piret Raymonde dénombre quinze conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales est atteint.

Election du Maire

Madame Piret Raymonde, la plus âgée des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée. Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Elle a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Madame PIRET Raymonde et Madame DENEQUE Emilie ont été désignées comme assesseurs.

Après appel de candidature et vote à bulletin secret, au premier tour de scrutin, Monsieur Laurent POURCHEL a été élu maire avec 15 suffrages exprimés.

Désignation du nombre d'adjoints

Sous la présidence de Monsieur POURCHEL Laurent, élu maire, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints. Il est rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire.

Le président a indiqué que la commune peut disposer de quatre adjoints au Maire au maximum. Elle doit disposer d'un adjoint au Maire au minimum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de trois adjoints. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à deux le nombre des adjoints au Maire de la commune.

Election du premier adjoint

Après appel de candidature et vote à bulletin secret, au premier tour de scrutin, Madame PIRET Raymonde a été élue 1^{er} adjoint avec 14 suffrages exprimés, 1 suffrage pour Mr Sébastien LEFRANCOIS.

Election du deuxième adjoint

Après appel de candidature et vote à bulletin secret, au premier tour de scrutin, Monsieur Stéphane LEFEBVRE a été élu 2^e adjoint avec 9 suffrages exprimés et 6 pour Mr Sébastien LEFRANCOIS.

Le procès-verbal a été signé à 15 heures 30 par Monsieur le Maire, le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs désignés et la secrétaire.

Délibération pour le versement des indemnités de fonctions au Maire et aux Adjoints

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
- Vu les arrêtés municipaux du 23 mai 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

POPULATION : 850 habitants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions :

- Maire : 40.3 % de l'indice brut 1015 soit 1567, 43 euros brut
- 1^{er} adjoint : 10,7 % de l'indice brut 1015 soit 416,17 euros brut
- 2^eme adjoint : 10,7 % de l'indice brut 1015 soit 416.17euros brut

Désignation des conseillers communautaires dans les communes de moins de 1 000 habitants.

L'assemblée désigne
Monsieur Laurent POURCHEL, Maire
Madame Raymonde PIRET, première adjointe

Délégués communautaires CCPL

Commissions Communales et délégations

Après délibéré, l'assemblée décide de créer deux commissions communales dont la délégation sera attribuée aux adjoints élus

➤ **Délégation au premier adjoint : Raymonde PIRET**

Cette commission sera chargée de

- ✓ Actions sociales
- ✓ Enfance (Noël, Pâques ...)
- ✓ Festivités (vœux, bulletin municipal ...)
- ✓ Séniors (repas des aînés)
- ✓ Communication extérieure
- ✓ Gestion du personnel (les agents techniques)
- ✓

Membres de la commission : Sandrine Dausques, Marie Andrieu, Isabelle Caron, Jessica Marsot, Emilie Denecque.

➤ **Délégation au deuxième : Stéphane LEFEBVRE**

Cette commission sera chargée de

- ✓ Transports scolaires
- ✓ Fêtes et cérémonies.
- ✓ Sécurité (contrôle Véritas, et Sicli ...)
- ✓ Relations école, Enfance.
- ✓ Préparation 8 mai, 11 novembre, 14 juillet ...
- ✓ Relations avec les associations
- ✓ Actions culturelles
- ✓

Membres de la commission : Céline Baude, Marie Andrieu, Sandrine Dausques, Isabelle Caron.

Délégation au Maire

- ✓ Gestion des structures communales
- ✓ Sécurité des voiries et des structures
- ✓ Matériel roulant
- ✓ Voiries et chemins
- ✓ Gestion personnel (les secrétaires)
- ✓ Finance

Membres de la commission : Laurent Pourchel, Sébastien Lefrançois, Philippe Lamare, Mathieu Deneville, Johan Pesant, Stéphane Bayard, Céline Baude, Emilie Denecque.

Monsieur le Maire fait partie de toutes les commissions

Ont signé au registre :

ANDRIEU Marie

DENECQUE Emilie

MARSOT Jessica

BAUDE Céline

DENEUVILLE Mathieu

PESANT Johan

BAYARD Stéphane

LAMARE Philippe

POURCHEL Laurent

CARON Isabelle

LEFEBVRE Stéphane

PIRET Raymonde

DAUSQUES Sandrine

LEFRANCOIS Sébastien

VASSEUR Pascal

